

Règlement EMAS ©

8h30-17h30

OBJECTIFS

- > Convaincre vos collègues de l'intérêt d'une démarche environnementale.
- > Comprendre la mise en place d'un SME EMAS.
- > Constituer un registre des législations.
- > Mettre en œuvre l'analyse des impacts environnementaux.
- > Lier les programmes et objectifs environnementaux à l'analyse environnementale.
- > Comprendre les exigences du règlement EMAS.

PUBLIC-CIBLE

- > Direction/Responsable Environnement/Responsable Qualité/ animateurs / Auditeurs internes / Responsables processus.

CONTENU DE LA FORMATION

- > Présentation des SME et de leurs enjeux ;
- > Réalisation de l'analyse environnementale ;
- > Réalisation de l'état des lieux législatif ;
- > Mise en place du système de management : programmes environnementaux, procédures et plans d'action ;
- > Plans de formation et de sensibilisation ;
- > La boucle de l'amélioration continue ;
- > Les exigences du règlement EMAS.

Règlement EMAS ©

8h30-17h30

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > La méthode pédagogique privilégiée sera basée sur une séquence « exercice de découverte, formalisation des connaissances par le formateur » et sur une méthode expositive. Cette méthode est la plus adaptée pour donner un aperçu général des exigences du règlement EMAS. Pour illustrer le propos, des exemples pris dans des entreprises mises en conformité seront expliqués. La réflexion des participants sur leur propre société sera suscitée.
- > La session de formation sera agrémentée par un support visuel dynamique de type « présentation powerpoint ».
- > Les participants reçoivent les supports de cours, les documents et photocopies utiles.